



Schweizerische Eidgenossenschaft
Confédération suisse
Confederazione Svizzera
Confederaziun svizra

Département fédéral de l'économie DFE

Office vétérinaire fédéral OVF
Communication (COM)

CH-3003 Berne, OVF, nro/rke

Ligue contre la Vivisection
Monsieur Luc Fournier
Vice-Président
Chemin des Arcs-en-Ciel 3
Case postale 148
1226 Thônex

Notre référence : nro/rke
Dossier traité par :
Berne-Liebefeld, 23 août 2011

Statistiques CH expérimentation animale 2010 – Tests cosmétiques

Monsieur Fournier,

Nous accusons réception de votre mail du 26 juillet et y répondons volontiers.

Processus d'autorisation

Comme vous le savez, la législation suisse sur la protection des animaux est une des plus poussées au monde et le domaine de l'expérimentation animale est strictement réglementé. Chaque expérimentation est examinée par la commission cantonale. Les chercheurs doivent prouver que les bénéfices pour la société sont plus importants que les souffrances infligées aux animaux lors des expériences (pesée d'intérêt).

Une autorisation n'aurait donc pas été attribuée dans le cadre d'une étude « purement » cosmétique. Le fait que plusieurs instances soient impliquées dans la procédure d'autorisation, assure ce contrôle mutuel.

Office vétérinaire fédéral OVF
Communication
Schwarzenburgstrasse 155, CH-3003 Berne-Liebefeld
Tél. +41 (0)31 324 04 42, Fax +41 (0)31 323 85 70

Politique d'information de l'OVF

Parallèlement à la publication d'un communiqué de presse et conformément à l'art 36 de la LPA, l'OVF publie toutes les informations sur son site internet (<http://www.bvet.admin.ch/experimentation-animale>). Ces informations détaillées sont à disposition de toutes et tous et en tout temps.

Éléments de réponse en particulier

Concernant vos questions en particulier et comme déjà indiqué ci-dessus, vous retrouverez tous ces éléments de réponse sur notre site internet.

- 1) Oui ce sont bien 4 rats qui ont été testés.
- 2) L'expérience a eu un degré de gravité 2.
- 3) Cette expérience s'est déroulée dans le canton d'Argovie.
- 4) Cette expérience a été validée par les autorités compétentes avec possibilité de recours. Aussi, l'OVF considère que les conditions nécessaires étaient requises.

Notre politique n'a pas du tout changé et nous vous rendons encore attentif au fait que ce test n'est pas terminé, l'autorisation délivrée est valable jusqu'en 2013. Il faut donc s'attendre à l'utilisation d'autres rats en 2012 et 2013.

Nous restons à votre disposition pour d'éventuelles questions et vous remercions de votre compréhension.

Veillez recevoir, Monsieur Fournier, nos meilleures salutations.



Regula Kennel
Responsable de la Communication (COM)